Société québécoise de la déficience intellectuelle

Avis sur les orientations ministérielles en TC/TGC

30 juin 2025

Cette publication est réalisée par la Société québécoise de la déficience intellectuelle (SQDI).

Ce document est disponible sur notre site web en communication claire.

Pour toutes demandes d'information, communiquez avec la SQDI par courriel à **info@sqdi.ca** ou par téléphone au **514 725-7245**. Sinon, référez-vous à la personne responsable du dossier identifiée sur la page Équipe de notre site web.

Société québécoise de la déficience intellectuelle
3958, rue Dandurand Montréal
(Québec) H1X 1P7
514 725-7245
sqdi.ca

Les orientations ministérielles pour une offre de services de qualité aux personnes ayant une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme en situation de troubles du comportement et troubles graves du comportement

Le ministère de la Santé et des services sociaux a récemment publié un document intitulé « **Orientations ministérielles pour une offre de services de qualité aux personnes ayant une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme en situation de troubles du comportement et troubles graves du comportement** » (Orientations en TC/TGC).

Il s'agit d'un texte officiel dans lequel le ministère explique ce qu'il veut faire pour aider les personnes en situation de trouble du comportement ou trouble grave du comportement (TC/TGC).
Ce n'est pas une loi. C'est plutôt **un ensemble de consignes pour tous les employés du ministère**.

La SQDI a analysé ce document, car **au Québec, plus de 2 300 personnes en situation de handicap vivent avec des TC/TGC**.

Parmi elles :

- 45 % ont une déficience intellectuelle,
- 33 % sont autistes,
- 16 % sont autistes et ont une déficience intellectuelle.

Les personnes en situation de TC/TGC vivent souvent des situations très difficiles. Elles peuvent passer d'une crise à l'autre, sans que les causes soient bien comprises ni réglées. Souvent, elles subissent des **bris de services importants** : certaines sont déplacées dans des milieux de vie qui ne répondent pas à leurs besoins.

On ne prend pas assez en compte l'importance de **bien préparer les transitions entre les milieux de vie**.
Résultat : on envoie souvent ces personnes dans des endroits qui ne leur conviennent pas, comme des CHSLD, des hôpitaux psychiatriques ou même en prison. **Il est temps que ça change**.

La SQDI accueille favorablement le document. Si les orientations qui y sont présentées sont correctement appliquées, **la qualité de vie des personnes en situation de TC/TGC pourrait considérablement s'améliorer**.

Toutefois, nous doutons que ces orientations ministérielles suffiront à elles seules, surtout à cause du manque de budgets pour aider les personnes ayant une déficience intellectuelle.

Le gouvernement doit en faire beaucoup plus pour ces personnes.

Jusqu'à maintenant, le ministère réagit surtout quand une personne est déjà en crise. Cette approche arrive souvent trop tard. **Il faut agir plus tôt, pour prévenir les situations difficiles.** C'est ce que propose le ministère dans ses orientations : **passer d'un modèle réactif à un modèle proactif**.
Tel qu'indiqué dans le document :

« Pour passer d'un modèle réactif à un modèle proactif de la gestion des situations de TC/TGC, les Orientations en TC/TGC misent sur des services concertés, de qualité, offerts à l'ensemble des personnes ayant une DP-DI-TSA qui partagent des objectifs communs que sont :

- L'amélioration de la qualité de vie de toute personne ayant une DP-DI-TSA;
- La prévention des situations de TC/TGC et leur aggravation;
- La prévention de l'utilisation des mesures de contrôle et l'identification de mesures alternatives. »[1]

La **SQDI accueille favorablement ces objectifs**. Si tout cela est mis en place de façon sérieuse et complète, les Orientations en TC/TGC pourraient vraiment améliorer la vie des personnes en situation de TC/TGC. Mais pour que ce changement fonctionne, **il faut aller plus loin et se donner de plus de moyens.**

C'est pourquoi la SQDI a choisi de mettre en lumière quatre aspects importants sur lesquels les Orientations en TC/TGC pourraient vraiment faire une différence : les milieux de vie, la continuité des services, l'inclusion des personnes marginalisées et le soutien aux proches.

[1] Ministère de la Santé et des Services sociaux, Orientations ministérielles pour une offre de services de qualité aux personnes ayant une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme en situation de troubles du comportement et troubles graves du comportement, Gouvernement du Québec, 2025, p. 9.

Pour chacun de ces points, nous proposons des **recommandations concrètes** pour que les changements annoncés soient encore plus efficaces et répondent mieux aux besoins des personnes ayant une déficience intellectuelle en situation de TC/TGC.

1. Milieux de vie de qualité

Le document propose d'améliorer les milieux de vie des personnes en situation de TC/TGC. En effet, « lorsque des services résidentiels sont nécessaires, ceux-ci doivent répondre aux critères d'un milieu de vie de qualité, quel que soit le niveau de sécurité requis »[2]. Dans les Orientations en TC/TGC, les critères qui définissent les milieux de vie de qualité sont les suivants :

- Ces milieux doivent **ressembler à une vraie maison**, avec des espaces personnalisés, un rythme de vie normal et des activités intéressantes qui donnent du sens à la journée.
- Le **personnel doit être bien formé**, stable et entretenir une relation de qualité avec les personnes hébergées.
- Les personnes hébergées et leurs proches **doivent pouvoir participer aux prises de décisions**.
- L'utilisation de mesures comme l'isolement ou la contention doit **être réduite**.

La SQDI est en accord avec ces critères. Chaque personne mérite de vivre dans un milieu de vie de qualité. Toutefois, nous craignons que des orientations ministérielles ne suffissent pas à atteindre ces objectifs.

[2] Ministère de la Santé et des Services sociaux, Orientations ministérielles pour une offre de services de qualité aux personnes ayant une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme en situation de troubles du comportement et troubles graves du comportement, Gouvernement du Québec, 2025, p. 21.

Il est crucial d'aller plus loin pour garantir que ces milieux soient véritablement adaptés aux aspirations et aux besoins individuels des personnes.

Nous avons beaucoup réfléchi aux enjeux d'habitation. Nous avons des pistes de solution à offrir au gouvernement :

- **Financer les projets d'habitation à but non lucratif** : en ce moment, ces projets sont les enfants pauvres en termes de financement. Non seulement le financement pour la construction est difficile à obtenir, mais celui pour assurer des services l'est encore plus. Un financement adéquat, stable et récurrent doit être accordé aux organismes qui offrent de l'habitation pour les personnes ayant une déficience intellectuelle.
- **Encourager les projets en mixité sociale** : afin d'éviter une possible ségrégation des personnes ayant une déficience intellectuelle, incluant celles en situation de TC/TGC, nous croyons que les projets d'habitation en mixité sociale sont à encourager.
- **Offrir la formation en continu du personnel** : les personnes. intervenantes et le personnel des ressources résidentielles doivent recevoir une formation adéquate, non seulement sur les meilleures pratiques en TC/TGC, mais aussi sur les spécificités de la déficience intellectuelle. De plus, la formation devrait être en continu, afin d'assurer une connaissance des dernières avancées en termes de bonnes pratiques.

- **Prioriser le maintien à domicile** : une majorité des personnes ayant une déficience intellectuelle habite dans leur milieu naturel, principalement avec leurs parents. Les familles, qui deviennent des personnes proche aidantes, manquent de soutien.
  De plus, elles vieillissent et, dans plusieurs cas, ne sont plus aussi aptes à aider la personne ayant une déficience intellectuelle. Nous croyons donc que le gouvernement doit investir massivement dans le soutien à domicile et le répit aux personnes proches aidantes.
- **Limiter l'usage des mesures de contention et d'isolement** : le ministère affirme vouloir réduire de façon importante l'utilisation des mesures de contrôle, surtout dans les milieux d'hébergement pour personnes en situation de handicap.
  C'est une intention positive, mais il faudra des actions concrètes pour que cela se reflète vraiment sur le terrain. Des mesures alternatives doivent être identifiées et de nouveaux standards de pratique appliqués.
- **Réduire la maltraitance dans les milieux de vie** : informer les usagers et leurs proches sur les façons de porter plainte en cas de maltraitance,
- **Mettre en place des moyens pour vérifier ce qu'il se passe** et agir rapidement pour faire cesser les situations inacceptables.

2. Services en continu plutôt que par épisode

Le document insiste sur la fluidité des trajectoires de services et la prévention des ruptures.

Toutefois, il ne propose pas explicitement de mettre fin aux épisodes de services pour instaurer un modèle de services en continu. Il est essentiel de garantir une continuité réelle des services, sans rupture. Voici des recommandations :

- **Mettre fin aux épisodes de services** : les services doivent être offerts en continu pour toutes les personnes ayant une déficience intellectuelle, incluant celles en situation de TC/TGC.
- **Soutien à long terme** : les services doivent être conçus pour accompagner les personnes tout au long de leur vie, en s'adaptant aux transitions importantes (petite enfance, enfance, adolescence, passage à la vie adulte, vieillissement, etc.) en privilégiant une approche basée sur le rôle social actif
- **Coordination intersectorielle** : renforcer les collaborations entre le réseau de la santé et des services sociaux, le réseau de l'éducation, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le milieu communautaire et les services de justice pour éviter les ruptures de services.
- **Accès simplifié** : créer des points de contact uniques pour les familles et les personnes concernées, afin de faciliter l'accès aux services et éviter les démarches complexes.

3. Inclusion des personnes marginalisées

Le document reconnaît la faible représentativité des personnes en situation d'itinérance ou en prison.

Toutefois, il ne propose rien pour les inclure davantage. Il est impératif de mettre en place des actions concrètes pour ne laisser personne derrière :

- **Approche proactive** : identifier les personnes en rupture de services (itinérance, incarcération) et leur offrir des solutions adaptées, comme des unités spécialisées ou des programmes de réinsertion sociale.
- **Formation des intervenants en milieu carcéral et du personnel judiciaire** : former les professionnels des prisons et des centres de détention aux besoins spécifiques des personnes ayant une déficience intellectuelle, incluant celles en situation de TC/TGC, afin de réduire les risques de violence et d'exclusion. Également former le personnel du système judiciaire (ex : juges, avocats).
- **Lutte à l'itinérance** : mettre en place des services spécialisés pour aider les personnes ayant une déficience intellectuelle, incluant celles en situation de TC/TGC, qui vivent dans la rue.

4. Soutien aux personnes proches aidantes

Bien que le soutien aux proches soit abordé, il manque des détails sur les mécanismes concrets pour les inclure dans les processus décisionnels et leur offrir un soutien adapté. Voici quelques recommandations :

- **Mécanismes de communication** : établir des mécanismes clairs de communication entre l'usager, les proches et les intervenants du milieu afin d'inclure toutes les parties prenantes dans les processus de prise de décision.

- **Renforcer l'offre de répit** : on voit actuellement un manque criant de ressources de répit. Les listes d'attente sont longues et plusieurs personnes n'y ont simplement pas accès. Il est essentiel de renforcer l'offre de répit à travers toute la province.
- **Soutien financier** : les personnes proches aidantes vivent souvent des difficultés financières. Il n'est pas rare qu'un des parents, souvent la mère, quitte son emploi en raison d'un manque de soutien. Le gouvernement doit reconnaitre l'importance de lutter contre la pauvreté des personnes proches aidantes. Il pourrait par exemple leur donner accès au Programme de revenu de base.
- **Soutien psychologique** : le rôle de personne proche aidante n'est pas facile à jouer et peut conduire à de la détresse psychologique. Ces personnes doivent avoir un accès rapide et gratuit à un soutien psychologique.

Conclusion

La publication des Orientations ministérielles en TC/TGC représente **une avancée importante**. Elle démontre que le gouvernement reconnaît enfin la complexité des besoins des personnes en situation de TC/TGC.

La SQDI salue les objectifs du document, en particulier le passage d'un modèle réactif à un modèle proactif. Mais pour que ces intentions se traduisent par des changements concrets, **des actions fortes doivent suivre** : un financement à la hauteur des besoins, des milieux de vie réellement adaptés, des services en continu, un soutien accru aux proches et une attention particulière aux personnes les plus marginalisées.

Ces orientations ne doivent pas rester sur papier. Elles doivent devenir **un véritable levier** pour améliorer la qualité de vie de milliers de personnes et de familles partout au Québec.

Le gouvernement a entre les mains une occasion de faire mieux. Il doit maintenant passer à l'action.